

Pièces à fournir pour une demande de

CARTE NATIONALE D'IDENTITE FRANCAISE

délai d'obtention **2 mois**

la présence de l'intéressé est nécessaire pour l'empreinte et la signature du dossier

- **COPIE INTEGRALE de l'acte de naissance de moins de 6 mois**
(à demander à la mairie du lieu de naissance)
 - certificat de nationalité française pour les personnes naturalisées
- **livret de famille** (pour les femmes mariées)
- pour la femme divorcée fournir le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de l'ex-conjoint
- pour une femme veuve fournir le livret de famille ou l'extrait de décès
- **DEUX PHOTOS D'IDENTITE** (format 3,5/4,5) récentes (**moins de 3 mois**) ne pas les découper
(les photos doivent être récentes, identiques, en couleur, fond clair uni, sans reflet, cadrage centré, **tête nue**, visage bien dégagé sans mèches devant les yeux, **bouche fermée**, les yeux bien ouverts face à l'objectif, il est recommandé de retirer les montures de lunettes ne laissant pas bien apparaître les yeux)
- **ancienne carte d'identité** (en cas de perte de l'ancienne : déclaration de perte délivrée par la mairie ou de vol par le commissariat)
 - fournir un document avec photo (permis de conduire, passeport ...)
- **justificatif de domicile récent** (EDF (sauf échéancier), impôts, téléphone fixe, CAF, sécurité sociale, assurance habitation, etc.....) **de moins de 3 mois**
- si vous habitez chez quelqu'un (ou chez vos parents)
 - fournir un justificatif de son domicile récent, une attestation d'hébergement et sa pièce d'identité
 - un justificatif de domicile à votre nom à l'adresse de l'hébergeant

POUR UN ENFANT MINEUR

- **copie de l'acte de naissance**
- livret de famille et carte d'identité des parents, justificatif de domicile des parents
- en cas de divorce produire le jugement
 - l'enfant doit être accompagné du parent qui en a la garde
- en cas de résidence alternée fournir un justificatif de domicile de chacun des parents

Horaires d'ouverture des bureaux

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
le Mardi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30

en JUILLET ET AOUT – 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi

Téléphone 03.21.89.90.06